

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 25 mars 2013

CG13/3^{ème}/I-06

L'an deux mille treize, le 25 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

BUDGET PRIMITIF 2013

Lors de notre session consacrée à l'examen du budget primitif 2013, nous avons décidé de reprendre en gestion directe le restaurant universitaire et pour cela approuvé l'établissement d'un budget annexe.

Aujourd'hui un projet de budget primitif pour 2013 permettant le fonctionnement du restaurant universitaire est soumis à votre examen.

Ce document qui devra être complété et affiné fait ressortir à 364 000 € les dépenses des deux postes principaux que sont les charges de personnel et l'achat des denrées alimentaires. A titre comparatif, sous gestion de l'IUFM, ces mêmes dépenses sont estimées à 367 000 €. Par ailleurs, les personnels départementaux mis à disposition du restaurant universitaire n'étaient plus remboursés par l'IUFM au Conseil Général depuis 2012.

La gestion directe du restaurant universitaire ne doit pas, par conséquent, induire un surcoût pour la collectivité.

J'ai l'honneur, par le présent rapport, de soumettre à votre examen le projet de Budget Primitif pour 2013 du Restaurant Universitaire.

Le projet de ce budget s'élève en mouvements réels à **510 750,00 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles.....	10 000,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 21.....	10 000,00 €
	Total des dépenses d'investissement.....	10 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

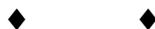
<u>Chapitre 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	
Comptes 60	Achats.....	189 050,00 €
Comptes 61	Services extérieurs.....	41 500,00 €
Comptes 62	Autres services extérieurs (sauf 621).....	11 200,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	241 750,00 €
<u>Chapitre 012</u>	<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	
Comptes 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations.....	10 000,00 €
Comptes 64	Charges de personnel.....	234 000,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 012.....	244 000,00 €
<u>Chapitre 67</u>	<u>Charges exceptionnelles.....</u>	15 000,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement.....	500 750,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES.....	510 750,00 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 70</u>	<u>Produits des services, du domaine et ventes diverses.....</u>	140 000,00 €
<u>Chapitre 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	
Compte 74718	Participation Etat.....	12 000,00 €
Compte 7473	Participation départementale.....	358 750,00 €
	Sous-total des recettes du chapitre 74.....	<u>370 750,00 €</u>
	Total des recettes de fonctionnement.....	510 750,00 €
	TOTAL GENERAL DES RECETTES.....	510 750,00 €

Je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer sur le budget primitif 2013 du Restaurant Universitaire tel qu'il vient de vous être présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte le budget primitif 2013 du Restaurant Universitaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 510 750,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,